



## **Guide tarifaire et CGV**

Offre et tarifs mobile .....	1
Offre et tarifs ligne fixe.....	3
Conditions générales et particulières .....	5
Tarifs annexes ligne fixe.....	7

Cette page est laissé blanche  
intentionnellement



Votre forfait mobile à prix incroyable...

Et en plus dans le Club c'est

**ILLIMITÉ!**



**Conditions de l'illimité entre Club** : appels illimités entre Club Mobile (à partir du forfait 2h et hors forfaits contrôlés) pour maximum 100 numéros différents par mois ; durée maximum d'un appel : 2h ; durée maximum vers un numéro par mois : 30h. Au-delà application du tarif hors-forfait en vigueur.

**47,90€**  
ttc/mois

**No Limit**  
Appels + SMS  
illimités  
100 numéros  
24/24 7/7  
tout opérateur  
+  
100Mo inclus

**17,90€**  
ttc/mois

**2h**  
+  
Appels  
illimités  
entre Club

**4,90€**  
ttc/mois

Au compteur :  
**0,19€/mn**

Petite sélection de nos meilleures ventes. Consultez la grille tarifaire au verso pour l'intégralité de nos forfaits.  
Prix avec engagement 12 mois. Prix sans engagement : +2€/mois.

**Découvrez le forfait No Limit 24/24 7/7 tout opérateur**

Tous vos appels ET tous vos SMS sont inclus dans le forfait. Pour maximum 100 numéros différents par mois. Durée maximum d'un appel : 1h. Durée maximum vers un numéro par mois : 15h. Au-delà application du tarif hors forfait en vigueur. **Encore mieux** : 100Mo d'internet mobile sont inclus gratuitement dans le forfait.

**EXCLUSIF**

→ Maîtrisez votre budget avec l'option **GRATUITE Forfait Contrôlé** : vous êtes averti par SMS lorsque que vous arrivez à 100% de conso et **vos forfait est bloqué** en émission d'appels et de SMS (voir conditions détaillées de l'offre au verso).

**SMS illimités**  
**7,90€**  
ttc/mois

**Conditions des SMS illimités** : pour maximum 100 correspondants différents par mois. N'incluent pas les MMS ni les SMS vers numéros courts, numéros spéciaux, réseaux satellitaires et Globalstar, plateforme et services, SMS+, SMS surtaxés, et hors usages inappropriés et/ou abusifs (liste sur demande). Au-delà application du tarif en vigueur.



## Tarifs nationaux

	avec engagement 12 mois	sans engagement
Sans forfait	4,90 €/mois	6,90 €/mois
Forfait 30 mn	7,90 €/mois	9,90 €/mois
Forfait 1 h	12,90 €/mois	14,90 €/mois
Forfait 2 h	17,90 €/mois	19,90 €/mois
Forfait 3 h	22,90 €/mois	24,90 €/mois
Forfait 4 h	27,90 €/mois	29,90 €/mois
Forfait 8h	37,90 €/mois	39,90 €/mois
Forfait No Limit 100 n°	47,90 €/mois	49,90 €/mois

Les forfaits 2h à 8h incluent les appels illimités entre Club Mobile.  
Le forfait No Limit inclut 100 Mo d'internet mobile.

Report des minutes	gratuit
Appel sans forfait	0,19 €/mn
Appel sans forfait entre Membre	0,095 €/mn
Appel au-delà/hors forfait entre Membre	0,145 €/mn
Appel au-delà/hors forfait vers autre ligne fixe ou mobile	0,29 €/mn
Appel vers n° courts / spéciaux	prix du service + 0,29 €/mn
Restriction d'appel	1,50 €/mois/type d'appel
Option forfait contrôlée	gratuite

SMS à l'unité	0,11 €
Option SMS illimités 24/7 tous opérateurs	7,90 €/mois
MMS à l'unité	0,35 €
SMS+ (= SMS surtaxés)	prix du service + 0,15 €
MMS+ (= MMS surtaxés)	prix du service + 0,50 €
Visio (nécessite un mobile compatible)	0,45 €/mn

Internet mobile au compteur	0,45 €/Mo
Option Internet mobile 100 Mo (data en mode GPRS / 3G)	9,90 €/mois
Option Internet mobile 250 Mo (data en mode GPRS / 3G)	14,90 €/mois
Option Internet mobile 1Go (data en mode GPRS / 3G)	27,90 €/mois
Option 3G+	2,90 €/mois
Internet mobile au-delà du forfait 100Mo	0,30 €/Mo
Internet mobile au-delà du forfait 1Go	0,22 €/Mo

**Commentaires :** appels nationaux voix facturés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde. Visio facturée à la minute. SMS facturés à l'acte sur la base d'un envoi vers un destinataire, dans la limite de 160 caractères. Taille limite MMS : 300Ko. Internet facturé au volume de données échangées par palier de 10Ko.

Principe du report du non consommé : utilisation des consommations reportées à la fin du forfait du mois en cours et report sur 1 mois uniquement.

Inclus dans les forfaits voix : appels vocaux émis depuis la France Métropolitaine et Monaco à destination de fixes ou de mobiles d'opérateurs Français en France Métropolitaine et Monaco.

N° courts et spéciaux et SMS+ non inclus dans les forfaits et soumis à une surtaxe dont le prix est défini par l'éditeur du service.

Option 3G+ : débit maximum possible sur la connexion 3G.

Internet mobile : usage, privé, simple et léger : navigation web et consultation/envoi d'e-mails. Usages de streaming, de téléchargement, de P2P, de VoIP, de newsgroup, de spam déconseillés, certains de ces usages étant cadrés légalement. Usages modem et clé 3G non autorisés et peuvent donner lieu à des facturations complémentaires. Limitation mensuelle du débit après un usage raisonnable afin de garantir la qualité de réseau.

## Frais de gestion

Tous ces frais sont facturés à l'acte.

Portabilité, carte SIM et mise en service	gratuit
Fermeture du service (sauf en cas d'engagement ou de portabilité)	30,00 €
Rupture d'engagement	mois restant dus
Suspension de ligne sur demande client	6,00 €
Changement de numéro d'appel	9,90 €
Changement de forfait	gratuit
Envoi d'une nouvelle carte SIM ou échange	9,90 €
Défaut de paiement	2,50 €
Remise en service (après suspension pour défaut de paiement)	22,00 €
Envoi / duplicata de facture	1,50 €/facture
Gestion de paiement par chèque	2,00 €/paiement

## Tarifs vers l'international

Union Européenne, Suisse, DOM, USA, Canada	0,35 €/mn
Europe élargie, Maroc, Algérie, Tunisie	0,55 €/mn
Reste du monde	1,20 €/mn
Réseaux satellitaires	6,00 €/mn
SMS	0,15 €
SMS réseaux satellitaires	0,45 €
MMS	0,65 €

Europe élargie : Albanie, Bosnie, Croatie, Groenland, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Turquie, Ukraine. Appels internationaux facturés à la minute. Prix présenté pour les appels voix, surtaxe applicable sur les appels visio.

## Tarifs depuis l'international

Service voyage, aussi appelé option monde ou "roaming", option gratuite activable sur demande auprès du service client

Vous voyagez	émission	réception
Union Européenne et DOM	0,42€/mn	0,13€/mn
Europe élargie, Suisse, Maghreb, USA, Canada	1,25€/mn	0,60€/mn
Reste du Monde	2,50€/mn	1,40€/mn
Réseaux satellitaires	4,00€/mn	2,40€/mn

Union Européenne et DOM : appels émis facturés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles ; appels reçus facturés à la seconde dès la première seconde.

Autres zones en émission comme en réception d'appels : facturé à la minute. Si les zones de l'appelé et de l'appelant sont différentes le tarif le plus élevé s'applique.

SMS - émission depuis UE	0,13€
SMS - émission depuis reste du monde	0,40€
MMS - émission	2,00€
SMS ou MMS - réception	gratuit
Internet mobile depuis Europe/DOM/Amérique du Nord	5€/Mo
Internet mobile depuis le reste du monde	15€/Mo

L'Internet mobile depuis l'Union Européenne est soumis à un seuil maximum de 50 € HT d'utilisation et est ensuite coupé.

## Conditions des illimités

Les illimités sont destinés à un usage privé, hors usage professionnel ou entreprise et hors usage inappropriés et/ou abusifs (voir liste ci-après).

Appels illimité entre Club Mobile : s'applique sur forfait 2h, 3h, 4h et 8h, hors forfaits contrôlés ; vers 100 correspondants (=numéros) différents dans le mois ; durée d'appel maximum de 2h par appel et de 30h par correspondant ; au-delà de ce cadre : facturation hors forfait en vigueur. SMS illimités : s'entendent pour maximum 99 correspondants (numéros) différents dans le mois.

Forfait No Limit 100 N° : appels et SMS illimités vers 100 correspondants (=numéros) différents par mois ; maximum 15h par numéro et par mois et 1h par appel ; au-delà de ce cadre : facturation hors forfait en vigueur. Les appels passés vers les 100 premiers correspondants appelés chaque mois constituent la liste des destinataires d'appels No Limit. De même, les SMS émis vers les 100 premiers correspondants contactés chaque mois constituent la liste des destinataires SMS No Limit. Ces deux listes changent chaque mois et sont indépendantes.

Les usages inappropriés et/ou abusifs sont (liste indicative non exhaustive) : plusieurs communications simultanées, branchement d'un serveur de communications sur la ligne, utilisation simultanée sur une même ligne, utilisation sur une ligne groupée, utilisation ininterrompue par le biais notamment d'une composition automatique et en continu de numéros sur la ligne, appels non raccrochés, appels sans communication, transferts d'appels systématiques, communications depuis ou vers des passerelles télécoms, des plates-formes de services et des boîtiers radios, diffusion d'appels, de télécopies ou de SMS à des fins publicitaires ou promotionnelles, envoi en masse, but lucratif et revente.

## Conditions du Forfait contrôlé

Option Forfait contrôlé : réception d'un SMS d'alerte quand conso presque au forfait ; à conso 100% et sous maximum 24h le forfait est bloqué en émission d'appels et SMS ; la réception d'appels est toujours possible ; au 1er du mois suivant, le forfait est débloqué ; désactive par défaut appels internationaux, roaming et Internet mobile ; si réactivation sur demande du client, les consos correspondantes ne sont pas prises en compte dans le contrôle du forfait ; appels vers n° courts et spéciaux et envois de SMS+ surtaxés facturés hors forfait contrôlé ; pas de blocage ou d'appel coupé si communication en cours.

## Conditions de l'engagement 12 mois

En cas d'arrêt ou de résiliation du service le client est redevable des mois restants qui lui sont facturés en une seule fois. Un client sous engagement ne peut pas modifier son forfait. A l'issue des 12 mois le tarif repasse automatiquement sur celui de la grille sans engagement, charge au client de renouveler son engagement pour bénéficier à nouveau du tarif préférentiel.

## Votre abonnement fixe

Une seule facture pour l'abonnement téléphonique et les appels sans rien changer.



<b>17,90€</b> ttc/mois  <b>2h</b> vers fixes France, DOM et international	<b>23,80€</b> ttc/mois  <b>2h</b> vers fixes France, DOM et international <b>+ 1h</b> vers mobiles France Métropolitaine	<b>27,90€</b> ttc/mois  <b>illimité</b> vers fixes France, DOM et international	<b>37,90€</b> ttc/mois  <b>illimité</b> vers fixes France, DOM et international <b>+</b> <b>illimité</b> vers mobiles France Métropolitaine
<b>Abonnement téléphonique inclus !</b> vous ne payez plus RIEN à France Telecom			

## Votre accès Internet

Choisissez l'ADSL haut débit simple et efficace, Budgetbox incluse, débit ATM jusqu'à 20 Méga –soumis à éligibilité et à 12 mois d'engagement.

- en conservant et payant votre ligne France Telecom ..... **29,90€/mois**
- en dégroupé, plus besoin de payer l'abonnement téléphonique ..... à partir de **34,90€/mois**

## Vos appels

### Appels entre Membres GRATUITS & ILLIMITÉS

Les appels entre les téléphones fixes des Membres en France Métropolitaine sont GRATUITS !

### Appels vers fixes (local et national) dans les forfaits

Aussi bien avec le forfait 2h qu'avec le forfait illimité, vos appels dans le forfait sont à 0 € !

### Appels vers fixes (local et national) hors forfait

Au-delà du forfait 2h ou si vous n'avez pas pris de forfait, les appels vers les autres fixes sont à 0,01 €/mn.

### Appels vers mobiles (à partir de)

### Super bas prix !!

Tarif soir et week-end vers Orange/SFR : consultez la grille tarifaire pour le détail des tarifs

**0** ct/mn

**0** ct/mn

**1** ct/mn

**2,9** cts/mn



## Tarifs des appels « à la carte »

Vers fixes entre Membres du Club Budget .....	gratuit
Vers fixes en local ou national France Métropolitaine .....	0,01 €/mn
Vers n° de BOX (lignes dégroupées Free, Neuf, Alice, etc.) .....	0,02 €/mn
Vers mobiles réseaux Orange et SFR .....	0,029 €/mn (HC) et 0,099 €/mn (HP)
Vers mobiles réseau Bouygues Telecom .....	0,099 €/mn (HC) et 0,149 €/mn (HP)

Coût de mise en relation vers fixes : 0,10 € (gratuit entre Membres). Coût de mise en relation vers mobiles : 0,219 €. Tarifs internationaux et n° spéciaux : voir grille en fin de document. HC (heures creuses) : du lundi au vendredi de 21h30 à 8h00, le samedi de 0h00 à 8h et de 12h à minuit, dimanche et jours fériés toute la journée. HP (heures pleines) : le reste du temps.

## Nos offres d'abonnement ligne téléphonique fixe

Abonnement + appels à la carte .....	15,90 €/mois
Abonnement + 2h d'appels vers fixes .....	17,90 €/mois
Abonnement + 2h d'appels vers fixes + 1h vers mobiles .....	23,80 €/mois
Abonnement + appels illimités vers fixes .....	27,90 €/mois
Abonnement + appels illimités vers fixes et mobiles .....	37,90 €/mois

Inclut l'abonnement France Telecom. Cela signifie que vous ne payez plus rien à France Telecom. Vous n'avez rien à changer, rien à installer, vous conservez votre n° de téléphone actuel sans frais, et vous n'avez qu'une seule facture Club Budget pour vos appels et votre abonnement. Soumis à éligibilité (nous consulter).

**Détail du forfait 2h vers fixes :** inclut les appels vers les fixes en France Métropolitaine et dans les DOM (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion) + fixes sélection internationale : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Royaume-Uni, Russie (Moscou et St Petersburg uniquement), Suisse, USA + mobiles aux USA et Canada.

**Détail du forfait 1h vers mobiles :** inclut les appels vers les mobiles d'opérateurs France Métropolitaine.

**Détail du forfait illimité vers fixes :** inclut les appels vers fixes en France Métropolitaine et dans les DOM + sélection international identique au forfait 2h, hors usages inappropriés spécifiés dans les conditions particulières des illimités.

**Détail du forfait illimité vers fixes & mobiles France :** inclut, en plus des types d'appels précisés ci-dessus, les appels vers les mobiles Français, hors usages inappropriés spécifiés dans les conditions particulières des illimités.

## Nos offres d'accès Internet ADSL

purADSL .....	34,90 €/mois
purADSL + 2h d'appels vers fixes .....	37,90 €/mois
purADSL + appels illimités vers fixes .....	39,90 €/mois
ADSL non dégroupé .....	29,90 €/mois

Offre d'accès Internet avec engagement 12 mois. Débit selon ligne jusqu'à 20M (ATM) en descendant et 1M (ATM) en montant. L'offre d'accès Internet est soumise à éligibilité de la ligne dans tous les cas (nous consulter). Modem-routeur ("box") prêté gratuitement.

**Détail des forfaits 2h et illimités :** voir ci-dessus dans les offres d'abonnement.

## Services sur la ligne téléphonique

Présentation du nom .....	2,20 €/mois	Transfert d'appel .....	1,40 €/mois
Présentation du n° .....	1,40 €/mois	Signal d'appel .....	1,40 €/mois
Conversation à 3 .....	0,80 €/mois	Secret permanent .....	gratuit
Pack Club (tous les services) .....	4,90 €/mois		

Services inclus gratuitement = messagerie, rappel automatique, rappel dernier appelant 3131, réveil, secret appel par appel. Le Pack Club comprend les services suivants : présentation du nom ou du n°, signal d'appel, conversation à 3. Dans le cadre de l'accès internet, les services depuis la ligne de la box sont offerts.

## Frais de gestion

Activation .....	offert
Portabilité du numéro ADSL ou abonnement .....	offert
Résiliation fixe ou Abonnement .....	offert
Résiliation ADSL .....	45,00 €
Rupture d'engagement ADSL .....	mois restant dus
Remise en service, transfert ou déménagement Abonnement ou ADSL .....	45,00 €
Échange de Box .....	45,00 €
Défaut de paiement .....	2,50 €
Remise en service après suspension pour défaut de paiement .....	22,00 €
Renvoi / duplicata de facture .....	1,50 €/facture
Gestion de paiements par chèque .....	2,00 €/paiement

**ART. 1 - OBJET**

Les présentes conditions ont pour objet de définir les droits et les obligations de la société BUDGET TELECOM (ci-après "la Société"), Société Anonyme au capital de 531.037,95 € dont le siège social est situé 75 allée Jean-Marie Tjibaou, Montpellier, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 422 716 878 et du Client souscrivant à CLUB BUDGET (ci-après "le Service") commercialisé par la Société. Les présentes conditions sont complétées par les conditions particulières, la documentation commerciale, les fiches tarifaires et le guide d'utilisation également disponible en ligne sur le site [www.club-budget.fr](http://www.club-budget.fr) (ci-après le Site Web). Le Client reconnaît expressément avoir eu connaissance de toute cette documentation, laquelle fait partie intégrante du Contrat liant la Société et le Client.

**ART. 2 - DESCRIPTION DU SERVICE**

Le Service est destiné aux utilisateurs finaux et en aucun cas aux opérateurs de télécommunications ni à la revente. Selon les options choisies, le Service est constitué d'un ensemble d'offres sur ligne fixe : présélection, abonnement téléphonique (ci-après l'Abonnement) ou accès Internet haut-débit en technologie ADSL (ci-après l'ADSL) et d'une offre de téléphonie mobile (ci-après le Mobile). Pour les offres présélection, Abonnement ou ADSL, le Client doit disposer d'une ligne téléphonique analogique isolée (ci-après la Ligne) et gérée par l'opérateur de boucle locale France Telecom (ci-après l'OBL) au moment de la mise en service et en être le titulaire.

**ART. 3 - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION**

3.1 Le Client peut souscrire indifféremment à l'une ou l'autre ou plusieurs offres du Service. La souscription peut s'effectuer sur le Site Web ou tout autre site marchand partenaire de la Société, par téléphone ou directement auprès d'un vendeur ou d'un point de vente dûment habilité à revendre le Service. La souscription est réalisée à l'aide d'un formulaire de souscription et après acquiescement par le client du prix défini dans le guide tarifaire du Service.

3.2 La souscription est réservée aux personnes physiques majeures et aux personnes morales, dans la limite maximale de trois souscriptions par personne. Le Client reconnaît avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

3.3 Lors de la souscription le client s'engage à présenter son identité complète et exacte en fournissant le cas échéant une photocopie recto verso d'une pièce d'identité à son nom et en cours de validité (carte d'identité, passeport, etc.), ainsi que, pour les étrangers soumis à cette réglementation, la photocopie recto-verso d'une carte de résident à son nom et valable encore un an. Dans l'hypothèse où le Client serait une personne morale, celui-ci s'engage à remettre un extrait KBIS de moins de trois mois ou un extrait SIREN de moins de trois mois, un justificatif d'identité du représentant légal de l'entreprise souscrivant au service ou de la personne mandatée par le représentant légal de l'entreprise.

3.4 En cas de non-respect par le Client des dispositions de l'article 3.3, le Contrat est résilié de plein droit sous 10 jours et le Client reste redevable des sommes dues et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

**ART. 4 - DROIT DE RÉTRACTATION**

Conformément au code de la consommation Art. L121-20, L121-20-2 et L121-25, le client a la faculté de renoncer au Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 7 jours francs à compter de la réception des biens, de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services, ou de la commande ou de l'engagement d'achat en cas de démarchage à domicile. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toutefois, le droit de rétractation ne peut plus être exercé si le Client a explicitement renoncé à ce droit lors de la commande ou s'il utilise le Service avant l'expiration du délai susmentionné. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit retourner les biens éventuellement reçus à ses frais à la Société dans le délai mentionné. En cas d'exercice du droit de rétractation conforme aux dispositions, la Société remboursera le Client de toutes les sommes versées dans un délai maximal de 45 jours ouvrés à compter de la réception du courrier.

**ART. 5 - DURÉE, ENGAGEMENT & RÉSILIATION**

5.1 Le Service est souscrit pour une durée indéterminée, éventuellement assortie d'une période d'engagement.

5.2 Le Service est résiliable à tout moment :

- par la Société moyennant un préavis de 10 jours ouvrés en cas de non-respect par le Client de ses obligations, en cas de retrait des autorisations administratives nécessaires au fonctionnement du Service, en cas de changement d'infrastructure technique rendant incompatible la Ligne du Client ou en cas de force majeure, ou dans tout autre cas moyennant un préavis de 30 jours ouvrés,  
- par le Client : soit dans le cadre légal de la portabilité pour le mobile, soit moyennant l'envoi à la Société, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, d'un courrier de résiliation à l'adresse figurant aux présentes.

La résiliation sera effective dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la réception du courrier par la Société. Des frais de résiliation précisés dans la documentation commerciale seront éventuellement facturés. Dans l'intervalle, le Client reste redevable de ses usages du Service (forfaits, options, communications).

5.3 Cas spécifique de l'engagement : en cas d'arrêt du service avant la date de fin d'engagement le client est redevable des mois restants qui lui sont facturés en une

seule fois. Un client sous engagement ne peut pas modifier le Service, notamment son niveau de forfait, sauf accord explicite avec la Société.

**ART. 6 - FACTURATION ET PAIEMENT**

6.1 Les forfaits et options sont facturés chaque mois, au prorata temporis le premier mois de leur souscription, et sont payables d'avance. Toute période entamée est due en totalité ne donne lieu à aucun report ou remboursement en cas de non-utilisation, d'utilisation partielle, de désactivation ou de résiliation. Dans tous les cas, le Client demeure redevable du paiement des montants dus.

6.2 Les communications émises par le Client, vocales, textuelles, multimédia ou data, si elles ne sont pas couvertes par un forfait, ainsi que celles reçues par lui lorsqu'il se trouve hors de France métropolitaine, sont facturées à terme échu sur la base des tarifs en vigueur à la date de souscription du Service.

6.3 Les tarifs complets du Service ainsi que leurs modalités d'application sont précisés dans la documentation commerciale et la fiche tarifaire.

6.4 Les tarifs sont susceptibles d'évoluer. Le Client peut se procurer les derniers tarifs en vigueur sur demande au Service Client ou sur le Site Web.

6.5 La Société se réserve le droit a) d'effectuer des prélèvements intermédiaires si en cours de cycle la consommation du client venait à dépasser un montant mensuel raisonnable, fixé à 50€ttc, b) en cas de retard de paiement ou de rejet de prélèvement, à suspendre la ligne dans les 2 jours ouvrés suivant l'impayé et à facturer au client les frais administratifs et techniques induits tels que définis dans le guide tarifaire, c) de facturer, sur des factures ultérieures tout appel, forfait, ou option qui n'aurait pas été facturé à la date de facturation normale, d) de demander un dépôt de garantie en cas d'incident de paiement

**ART. 7 - SUSPENSION DU SERVICE**

7.1 Après en avoir informé le Client, la Société peut suspendre le Service dans l'un des cas suivants : a) utilisation du Service de manière non conforme aux dispositions des présentes par exemple : détournement du Service, abus, etc., b) défaut partiel ou total de paiement à échéance d'une facture, c) absence ou fausse déclaration du Client relativement à son identité, d) fraude ou tentative de fraude du Client notamment dans le cadre des paiements par exemple : utilisation illicite de carte bancaire, etc.

7.2 Le Client est expressément informé que pendant la suspension du Service, la facturation n'est pas stoppée ni reportée de quelque façon que ce soit.

7.3 Dans le cas où la cause de suspension n'a pas disparu à l'issue d'un délai de trente jours ouvrés à compter de la date de suspension le Contrat est résilié de plein droit. En conséquence la Carte est automatiquement désactivée et le Client ne peut plus ni émettre ni recevoir aucune communication et qu'il perd définitivement tout usage du numéro de téléphone qui lui était attribué. Tout crédit ou report de communication restant et tout avoir est automatiquement et irrévocablement perdu. Toute somme due reste due et génère des intérêts aux taux en vigueur.

**ART. 8 - OBLIGATIONS DU CLIENT**

8.1 Le Client s'engage à utiliser le Service qu'il a souscrit conformément aux conditions contractuelles et à l'usage pour lequel il a été conçu et pour lequel il est commercialisé.

8.2 Le Client est responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du Contrat ainsi que de l'exécution des obligations souscrites.

8.3 Le Client, personne physique ou morale, est tenu de l'informer la Société de tout changement intervenant dans ses coordonnées d'identification, postales ou électroniques dans un délai maximal de 15 jours courant à compter du changement en cause.

8.4 Le Client s'engage à utiliser le Service avec des terminaux agréés par les autorités compétentes conformément aux dispositions du Code des Postes et des Communications électroniques. Il garde la responsabilité des terminaux et accessoires y compris en cas de suspension ou d'interruption du Service.

8.5 Le Client s'engage à prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la confidentialité des données relatives à sa souscription.

8.6 Le Client s'engage à respecter les conditions particulières d'utilisation du Service.

**ART. 9 - OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ**

9.1 La Société s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la qualité du Service, étant précisé que les communications émises ou reçues par le Client sont acheminées par des opérateurs de réseaux partenaires, distincts de la Société. La Société ne saurait donc être tenue responsable des obligations relevant de l'exploitation de réseaux de télécommunications.

9.2 Le Client est informé que la capacité d'un réseau de télécommunications varie notamment en fonction du nombre d'utilisateurs connectés à un même instant pouvant ainsi entraîner une saturation de réseau.

9.3 La responsabilité de la Société ne saurait également être engagée en cas de : a) utilisation non conforme du Service par le Client et/ou par ses correspondants, b) utilisation du Service consécutive à une divulgation, une désactivation, une perte ou un vol du ou des codes d'accès au Service et plus généralement, d'utilisation dudit Service par une personne non autorisée, c) utilisation d'un téléphone incompatible avec le Service ou dysfonctionnements provenant du téléphone du Client, d) suspension du Service dans les cas visés aux présentes, e) perturbations ou interruptions non directement imputables à la Société ou à l'un de ses cocontractants, notamment liées

à des aléas de propagation des ondes électromagnétiques, f) perturbations et/ou indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruptions de tout ou partie des services proposés sur les réseaux fournis et exploités par des opérateurs tiers, g) prestations rendues par des prestataires indépendants, auxquelles le Client peut avoir accès par l'intermédiaire du Service (toute réclamation concernant ces services doit être adressée aux prestataires les ayant rendus), h) survenance d'un événement de force majeure telle que définie par la jurisprudence de la Cour de Cassation, i) toute perte de donnée résultant d'un des événements susvisés.

9.4 La Société ne saurait en aucun cas être tenue de réparer les dommages indirects éventuellement subis par le Client.

**ART. 10 - MODIFICATION ET ÉVOLUTIONS**

Afin d'améliorer constamment ses offres et dans le respect de l'article R 132-2 du Code de la consommation, la Société peut être amenée à faire évoluer le Service et à proposer au Client de nouvelles offres. Le Client est invité à consulter régulièrement le Site Web pour prendre connaissance de ces modifications. En cas de modifications substantielles des présentes, la Société informera le Client un mois avant leur entrée en vigueur et le Client sera libre de refuser expressément l'évolution. Le Client pourra alors résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai d'un mois après l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions et à défaut sera réputé avoir accepté leur application.

**ART. 11 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

11.1 Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement au sens de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, aux seules fins de la gestion du Contrat et de la fourniture du Service.

11.2 Le Client dispose du droit, s'il en manifeste le souhait, de figurer gratuitement sur une liste d'abonnés ou d'utilisateurs destinée à être publiée. Dans ce cas, le Client bénéficie de tous les droits habituels liés à l'annuaire universel.

**ART. 12 - SERVICE CLIENT ET RÉCLAMATION**

Un Service Client dont les coordonnées figurent en fin des présentes est mis à la disposition du Client pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Service. Toute réclamation du Client relative à l'exécution du Contrat peut être adressée par écrit au Service Client aux coordonnées figurant à la fin des présentes.

**ART. 13 - CESSIION DU CONTRAT**

Le Service est fourni en considération de la personne du Client qui s'interdit en conséquence de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice de l'utilisation de la carte SIM, sauf accord préalable et écrit de la Société. Après information préalable du Client, la Société se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent Contrat.

**ART. 14 - TRIBUNAL COMPÉTENT**

Les relations entre la Société et le Client sont régies par la loi Française. Les règles légales d'attribution de compétence s'appliqueront. A défaut le tribunal de Montpellier sera seul compétent pour connaître des litiges éventuels.

Le Client reconnaît :

- être informé que la mise en place du Service peut annuler techniquement tout services préalablement activés sur ses lignes chez un autre fournisseur et qu'il revient au Client de s'en informer auprès de ce fournisseur ;
- être informé qu'il lui appartient de résilier commercialement les contrats antérieurement souscrits auprès d'autres fournisseurs, sauf dans certains cas spécifiques (cas de la portabilité mobile par exemple) pour lesquels la Société communiquera explicitement au Client la marche à suivre ;
- La Société conseille au Client de vérifier que la résiliation commerciale des contrats précités n'entraînera pas de pénalités à sa charge. La Société ne prendra en aucun cas à sa charge les pénalités éventuelles ;
- avoir bien noté que s'il souhaite mettre fin au Service, il devra en faire la demande à la Société comme décrit dans l'article 5 des présentes, notamment par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LRAR) envoyée à l'adresse précisée ci-dessous.

Pour toute information complémentaire, ou en cas de difficulté avant ou après la mise en œuvre du Service, le Client peut contacter le Service Client de la Société aux coordonnées suivantes :

Adresse postale :  
BUDGET TELECOM  
75 ALLEE JEAN MARIE TJIBAOU  
CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Téléphone : 0811 14 77 14 (coût d'un appel local)  
Mail info : [info@club-budget.fr](mailto:info@club-budget.fr) (informations commerciales)  
Mail client : [client@club-budget.fr](mailto:client@club-budget.fr) (service client)  
Site Web : [www.club-budget.fr](http://www.club-budget.fr)

Budget Telecom, SA au capital de 531.037,95 €  
SIREN : 422 716 878 RCS Montpellier

**N'oubliez pas de consulter les conditions particulières des offres ci-après qui font partie intégrante du Contrat.**

**I. SERVICE MOBILE**

I.1 Dans les zones couvertes par les réseaux GSM, GPRS, EDGE, 3G, 3G+ exploités par SFR, la Société fournit un service de radiocommunication permettant au Client, sous réserve de paiement, d'émettre et de recevoir des communications vocales, textes, multimédia ou data au moyen de la carte SIM fournie par la Société et introduite dans un téléphone mobile compatible, GSM 900/1800, et préalablement déverrouillé (desimlocké). Les relations entre le Client et la Société sont contractuellement indépendantes du téléphone mobile pouvant accueillir la carte SIM.

I.2 Selon l'offre souscrite par le Client, la carte SIM permet également de bénéficier de services complémentaires et optionnels décrits sur le Site Web.

I.3 Forfaits contrôlés : les envois de SMS d'alerte et les blocages de forfaits s'effectuent lorsque les informations nécessaires ont bien été remontées du réseau mobile et ont pu être traitées par la Société et dans les 24h. La Société décline toute responsabilité si le montant du forfait est dépassé suite à des informations non remontées par le réseau mobile ou à cause d'un traitement informatique qui n'a pu s'effectuer. Dans tous les cas le Client reste redevable des sommes de dépassement facturées.

I.4 Activation du Service : la carte SIM est adressée au Client dans un délai maximal de cinq jours ouvrés en cas de souscription à distance, selon le mode d'envoi postal indiqué lors de la souscription. Si le Client ne souhaite pas le portage de son numéro actuel, un numéro de téléphone lui sera attribué. Ce numéro sera communiqué au Client par courrier postal et sera paramétré sur la carte SIM adressée au Client. Ainsi dès insertion de la carte SIM dans le téléphone mobile compatible du Client, le service est activé.

I.5 La carte SIM demeure la propriété insaisissable, inaliénable et incessible de la Société. En sa qualité de gardien, le Client est, en l'absence de faute de la part de la Société, seul responsable de son utilisation et de sa conservation.

I.6 Le Client s'interdit d'intégrer la carte SIM dans un équipement autre qu'un téléphone mobile ou de l'utiliser pour des communications dont l'acheminement est détourné ou encore d'utiliser un dispositif permettant l'automatisation de l'émission des appels ou des messages.

I.7 Tout usage frauduleux de la carte SIM ou contraire aux présentes conditions engage la responsabilité du Client.

I.8 Sauf si le Client a désactivé cette protection, l'utilisation de la carte SIM est protégée par un code PIN qu'il peut modifier à tout moment. La composition successive de trois codes PIN erronés entraîne le blocage de la carte SIM, laquelle doit alors être réactivée selon les modalités décrites dans le guide d'utilisation.

I.9 En cas de perte ou de vol de sa Carte, le Client en informe immédiatement la Société par téléphone tel que décrit dans le guide d'utilisation en vue de la suspension du Service. Le Client s'engage à confirmer le vol ou la perte par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée, en cas de vol, d'une photocopie du dépôt de plainte effectué par le Client et envoyée à l'adresse de la Société. La Société n'est pas responsable de l'utilisation du Service avant sa suspension, laquelle sera, en cas de contestation, présumée être intervenue à la date de réception par la Société de cette lettre. La Société adresse au Client une nouvelle carte SIM dans un délai maximal de 15 jours ouvrés à compter de la réception de la lettre de confirmation. Pendant la suspension du Service, les frais d'abonnement restent dus.

I.10 Portabilité : la Société s'engage à effectuer les opérations de portage qui auront été demandées par le Client, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. De plus, en cas de portabilité sortante, le Client devra exclusivement utiliser le RIO qui lui aura été communiqué par la Société.

I.11 Qualité : il est précisé que, s'agissant de transmissions radiotéléphoniques, les services de télécommunications peuvent être perturbés notamment en raison des conditions atmosphériques ou d'aléas dans la propagation des ondes, sans entraîner à ce titre une quelconque responsabilité de la Société et de ses partenaires.

**II. SERVICE FIXE**

II.1 Présélection : le Service permet d'émettre des appels locaux, nationaux, internationaux et vers mobiles à partir de postes téléphoniques branchés sur une ligne France Telecom, l'abonnement et les appels vers les numéros d'urgence, courts et spéciaux restant facturés par France Telecom. En cas de modification de ligne affectant le numéro de ligne auprès de l'OBL, celui-ci ne reconduit pas automatiquement la présélection. Dans ce cas, le Client pourra effectuer une nouvelle demande de mise en œuvre de présélection en contactant la Société.

II.2 Abonnement : dans le cadre de l'Abonnement, la Société devient l'interlocuteur unique du Client et lui facture l'Abonnement ainsi que tous les appels à partir de la Ligne, y compris les numéros courts et spéciaux, qui restent néanmoins techniquement acheminés par l'OBL.

II.3 L'inscription à l'Abonnement implique la résiliation automatique de l'abonnement téléphonique et de l'ensemble des offres et services souscrits auprès de l'OBL ainsi que l'interruption technique de toute présélection existante.

II.4 La mise en place de l'Abonnement ne permet plus au Client de sélectionner appel par appel ou de présélectionner un autre opérateur pour acheminer ses appels.

II.5 La mise en œuvre de l'Abonnement peut entraîner l'interruption technique des services téléphoniques et d'accès Internet bas débit RTC préexistants sur la ligne du Client.

II.6 Raccordement et délai d'activation : la Société effectuera pour le compte du Client toutes les démarches nécessaires auprès de l'OBL pour que ce dernier assure le raccordement technique de la ligne du Client au Service. La Présélection est normalement établie dans un délai d'environ 24h à 72h.

L'Abonnement est normalement établi dans un délai d'environ 1 à 2 semaines, avec un délai maximum de 4 semaines. La Société ne saurait être tenue pour responsable des délais de raccordement ou de tout dysfonctionnement imputable à l'OBL, ainsi que de tout refus opposé par l'OBL à la mise en place du Service. En cas de refus par l'OBL de procéder, la Société en informera le Client.

II.7 Résiliation : la résiliation de l'Abonnement met fin au service téléphonique et à toutes les options tarifaires et forfaits existants sur la ligne téléphonique, qu'ils soient le fait de la Société ou d'un tiers ; la résiliation de l'Abonnement entraîne la perte du numéro de téléphone.

**III. SERVICE ADSL**

III.1 Pour bénéficier du Service, le Client doit disposer : a) d'une Ligne éligible à l'ADSL. Le test d'éligibilité est effectué à réception du formulaire de souscription, b) d'un ordinateur ayant des caractéristiques suffisantes en terme de mémoire, de disque dur et de système, c) d'un port USB actif ou d'un port Ethernet et/ou un équipement Wi-Fi (intégré ou externe de type clé), d) d'une Box spécifique fournie par la Société, e) d'un poste téléphonique à fréquence vocale. L'utilisation des Services hors du cadre exposé se fera sous l'entière responsabilité du Client et sans garantie ni support technique de la part de la Société.

III.2 La Société met à disposition du Client un accès ADSL qui peut être Dégroupé, Non Dégroupé ou Nu (purADSL) selon le contexte et l'offre souscrite. Le fonctionnement du Service sur la Ligne du Client suppose l'existence et le maintien d'un contrat d'abonnement au service téléphonique de l'OBL sur la Ligne, hors dégroupage ou mise en place du purADSL effectué par la Société à la demande du Client. Dans ce contexte, le Client reconnaît avoir signé un mandat donnant tout pouvoir à la Société pour effectuer au nom et pour le compte du titulaire de la Ligne le dégroupage ou la mise en place du purADSL sur la dite Ligne. En cas de fausse déclaration, le Client engage sa responsabilité tant à l'égard du titulaire de la Ligne qu'à l'égard de la Société et garantit la Société contre tous recours.

III.3 Si la Ligne du Client est éligible au Dégroupage ou au purADSL, le Service comprend, outre l'ADSL : a) l'abonnement à la ligne en lieu et place de l'abonnement à la ligne de l'OBL, b) l'acheminement par la Société de l'intégralité des appels téléphoniques du Client, vers tous types de numéros, au moyen de la technologie Internet (VoIP), c) la portabilité du numéro de téléphone du Client qui lui permet de conserver le numéro dont il bénéficie.

III.4 Le Client reconnaît être informé que le Dégroupage ou le purADSL entraîne de plein droit la résiliation technique immédiate de tout abonnement téléphonique ou ADSL antérieur pour cette Ligne. Par conséquent, les appels du Client ne pourront plus être basculés sur le réseau d'un autre opérateur. Le Client reconnaît être informé que certains services sur ligne analogique (fax, alarme, médaillon santé, terminal de paiement, etc.) pourront ne plus fonctionner. Il convient que le Client vérifie au cas par cas avec les fournisseurs de ces services leur fonctionnement dans le cadre de l'Offre.

III.5 Téléphonie liée à l'ADSL : les communications effectuées à partir de la Box sont acheminées sur le réseau Internet. Ce Service est distinct de la ligne téléphonique analogique fonctionnant sur le réseau téléphonique commuté.

Le Client est expressément informé qu'en cas de non-fonctionnement du réseau ADSL ou de panne électrique, aucun appel n'est acheminé par le biais de la Box y compris les numéros d'urgence.

Dans le cas Non Dégroupé, la ligne téléphonique analogique du Client est automatiquement présélectionnée avec le Service. Cela signifie que tous les appels effectués via cette ligne, hors numéros spéciaux, numéros d'urgence et numéros courts, seront automatiquement routés et facturés par la Société selon la grille tarifaire en vigueur à la date de l'appel et selon les forfaits et options choisis par le Client sur cette ligne. En cas de suppression de la présélection, du fait ou non du Client, un supplément de facturation sera appliqué tel que défini dans la documentation commerciale.

III.6 Matériel mis à disposition du Client : la Société met à la disposition du Client une Box (modem-routeur ADSL) permettant à la fois de se connecter à l'ADSL et d'accéder à des services (téléphonie, messagerie, etc.). Le Client est informé que les Services accessibles au moyen de la Box sont destinés à évoluer et peuvent différer selon les versions.

III.7 Livraison et échange : la Société livre à ses frais la Box à l'adresse indiquée par le Client lors de la souscription. La Société peut facturer tout nouvel envoi si le Client a fourni une adresse inexacte ou s'il n'a pas récupéré le colis dans un délai de quinze jours après la livraison. Il appartient au Client de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison, de formuler, le cas échéant, des réserves au transporteur et de les confirmer à la Société par LRAR dans un délai de trois jours à compter de la livraison. En cas de dysfonctionnement avéré de la Box, un échange standard sera possible. Des frais d'échange pourront alors être facturés au Client.

III.8 Principe de fonctionnement : la Box doit être branchée en permanence sur l'électricité et être activée pour que le Service fonctionne. Le Client est informé que si la Box est éteinte, aucun appel ne sera acheminé via le Service et que les conditions tarifaires liées au Service ne s'appliqueront pas. Seul le téléphone relié à la Box (soit directement ou via la base d'un téléphone de maison sans fil DECT) peut bénéficier du Service. Les appels émis à partir de téléphones non reliés à la Box seront acheminés et facturés par l'OBL du Client ou par la Société via la présélection selon les grilles tarifaires idoines. Il est impossible de brancher un minitel sur la Box. Dans le cas Non Dégroupé, le Client peut brancher d'autres appareils téléphoniques sur d'autres prises téléphoniques, sous réserve d'installer un filtre ADSL sur chaque prise. L'installation de la Box est réalisée par le Client

sous sa responsabilité, un manuel d'installation étant fourni par la Société. La Société pourra à tout moment demander au Client d'effectuer des mises à jour logicielles, selon les instructions indiquées par la Société.

III.9 Propriété et retour : la Box mise à la disposition du Client reste la propriété de la Société. Au terme du Contrat, quelle qu'en soit la cause, en cas de changement d'offre ou en cas d'échange, le Client s'engage à restituer la Box et tous ses accessoires en état de fonctionnement dans un délai de 30 jours à l'adresse que lui indiquera alors la Société. A défaut de restitution dans ce délai, ou en cas de restitution d'une Box hors d'état de fonctionnement (sauf pour les cas de dysfonctionnements couverts par la garantie), une somme forfaitaire définie dans la documentation commerciale sera exigible et facturée au Client par la Société. Le Client ne devra en aucun cas retourner la Box sans avoir au préalable contacté la Société qui lui indiquera les modalités de retour. Tout retour, pour quelque raison que ce soit, doit se faire impérativement en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée par la Société au moment du retour. Les risques afférents à la Box demeurent à la charge du Client jusqu'à sa réception par la Société. Toutefois, si la résiliation est consécutive à l'inéligibilité de la Ligne, la Société prendra à sa charge les frais d'affranchissement consécutifs au retour de la Box et supportera les risques encourus.

III.10 Risques et contraintes d'Internet : le Client déclare être informé des risques et contraintes liés à Internet, notamment dans l'utilisation du courrier électronique, de la visite de sites Web, du téléchargement et de l'installation de logiciels, du téléchargement de musiques et de vidéos, de la loi Hadopi, de la protection de la vie privée, de la protection des mineurs et de la Netiquette. Une liste indicative de ces principes est consultable sur le site de la Société ou auprès du service client de la Société.

III.11 Raccordement et délai d'activation: la Société effectuera pour le compte du Client toutes les démarches nécessaires auprès de l'OBL pour que ce dernier assure le raccordement technique de la Ligne du Client au service ADSL approprié. L'ADSL est normalement établi dans un délai d'environ 2 à 3 semaines, avec un délai maximum de 8 semaines. La Société ne saurait être tenue pour responsable des délais de raccordement ou de tout dysfonctionnement imputable à l'OBL, ainsi que de tout refus opposé par l'OBL à la mise en place du Service. En cas de refus par l'OBL de procéder, la Société en informera le Client.

**IV. FORFAITS D'HEURES ET ILLIMITÉS**

IV-1 Les forfaits sont liés à une ligne et sont facturés par ligne. Pour en bénéficier, le Client doit souscrire au Service.

IV-2 Périmètre : le Client bénéficie d'un forfait d'heures de communications émises depuis la France Métropolitaine et dont les destinations exactes et/ou la plage horaire sont définies dans le Contrat, notamment dans la documentation commerciale afférente.

IV-3 Exclusions : de manière générale sont exclues des forfaits, en sus des exclusions spécifiques propres à chaque forfait, les communications vers numéros courts, numéros spéciaux, réseaux satellitaires et Globalstar, plateformes télécoms, SMS+ et SMS surtaxés, vers les numéros d'accès Internet, vers (ou depuis) les serveurs vocaux (services de messageries, services de réseaux, services de cartes prépayées), qu'ils soient à numéro d'accès court, spécial, mobile ou géographique. Toutes les communications exclues des forfaits seront facturées au Client aux prix en vigueur à la date de l'usage.

IV.4 Cadre d'utilisation : les forfaits sont personnels et incessibles, ils sont destinés à un usage privé non professionnel entre 2 personnes physiques et ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins commerciales ou lucratives.

IV.5 Forfaits illimités : dans le cas de forfaits illimités, les communications illimitées aussi bien voix que SMS s'entendent pour maximum 99 correspondants différents dans le mois ; durée maximum d'un appel : 2h ; durée maximum vers un numéro par mois : 30h. Au-delà : application du tarif en vigueur. De plus, le terme illimité ne signifie pas que la communication peut être permanente du fait de raisons tenant au réseau lui-même. Le Client reconnaît et accepte que la Société se réserve le droit, sans indemnité pour le Client, d'interrompre à tout moment toute communication active ou non active.

IV.6 Usages inappropriés : dans le cas d'un usage inapproprié d'un forfait la Société se réserve le droit, après médiation, de facturer au Client l'ensemble des communications depuis la mise en place du forfait aux tarifs en vigueur au moment de l'usage plus des frais administratifs et de poursuivre en justice les personnes ayant volontairement utilisé les forfaits de façon inappropriée. Les cas d'usages inappropriés des Forfaits sont (liste indicative et non exhaustive) : plusieurs communications simultanées, branchement d'un serveur d'appel sur la ligne, utilisation simultanée sur une même ligne, utilisation sur une ligne groupée ou une ligne RNIS, utilisation ininterrompue par le biais notamment d'une composition automatique et en continu de numéros sur la ligne, appels non raccrochés, appels sans communication, transferts d'appels systématiques, appels depuis ou vers des passerelles de communications, des plates-formes de services et des boîtiers radios, diffusion d'appels, de télécopies ou de SMS à des fins publicitaires ou promotionnelles ou d'envoi en masse, but lucratif, revente ainsi que les usages à des fins commerciales ou professionnelles lorsque le périmètre du forfait exclut ces usages.

## TARIFS DES APPELS INTERNATIONAUX DEPUIS FIXE OU BOX

Afghanistan	0,750	Chili - mobile	0,270	Guam	0,150	Malawi - mobile	0,270	Polynésie Fr. - mobile	0,380	Ukraine	0,240
Afghanistan - mobile	0,750	Chili - premium	0,270	Guatemala	0,280	Maldives	0,610	Porto Rico	0,110	Ukraine - mobile	0,280
Afrique du sud	0,190	Chine	0,220	Guatemala - mobile	0,350	Mali	0,390	Portugal	0,080	Uruguay	0,330
Afrique du sud - mobile	0,290	Chine - mobile	0,270	Guinée	0,290	Mali - mobile	0,390	Portugal - mobile	0,330	Vanuatu	0,870
Albanie	0,230	Chypre (Grèce)	0,220	Guinée Équatoriale	0,390	Malte	0,160	Qatar	0,390	Venezuela	0,280
Albanie - mobile	0,320	Chypre (Grèce) - mobile	0,270	Guinée Équatoriale - mobile	0,390	Malte - mobile	0,270	Qatar - mobile	0,490	Venezuela - mobile	0,400
Algérie	0,230	Chypre (Turquie)	0,180	Guinée-Bissau	0,490	Mariannes	0,200	Réunion	0,150	Vierges Américaines (Iles)	0,120
Algérie - mobile	0,270	Chypre (Turquie) - mobile	0,250	Guinée-Bissau - mobile	0,490	Maroc	0,290	Réunion - mobile	0,300	Vierges Britanniques (Iles)	0,280
Allemagne	0,055	Colombie	0,180	Guyana	0,490	Maroc - mobile	0,410	Roumanie	0,220	Vietnam	0,790
Allemagne - mobile	0,300	Colombie - mobile	0,310	Guyana - mobile	0,700	Marshall (Iles)	0,560	Roumanie - mobile	0,300	Vietnam - mobile	0,900
Andorre	0,110	Comores	0,390	Guyane Française	0,150	Martinique	0,150	Royaume-Uni	0,055	Wallis & Futuna	0,700
Andorre - mobile	0,350	Comores - mobile	0,390	Guyane Française - mobile	0,300	Martinique - mobile	0,300	Royaume-Uni - mobile	0,370	Yémen	0,490
Angola	0,190	Congo (Rép. Dém)	0,290	Haïti	0,460	Maurice	0,540	Royaume-Uni - premium	0,150	Zambie	0,290
Angola - mobile	0,290	Congo (Rép. Dém) - mobile	0,390	Haïti - mobile	0,570	Mauritanie	0,390	Russie	0,130	Zambie - mobile	0,290
Anguilla	0,370	Congo (Rép. Pop.)	0,290	Honduras	0,490	Mauritanie - mobile	0,490	Russie - mobile	0,250	Zimbabwe	0,190
Antarctique	1,450	Congo (Rép. Pop.) - mobile	0,290	Honduras - mobile	0,540	Mayotte	0,250	Rwanda	0,290	Zimbabwe - mobile	0,250
Antigua-et-Barbuda	0,360	Cook (Iles)	0,880	Hong Kong	0,075	Mayotte - mobile	0,300	Rwanda - mobile	0,390		
Antilles Néerlandaises	0,270	Corée du Nord	0,610	Hong Kong - mobile	0,110	Mexique	0,190	Sainte-Hélène	0,720		
Arabie Saoudite	0,290	Corée du Sud	0,100	Hongrie	0,120	Mexique - mobile	0,300	Sainte-Lucie	0,370		
Arabie Saoudite - mobile	0,290	Corée du Sud - mobile	0,180	Hongrie - mobile	0,300	Micronésie	1,150	Saint-Kitts-Et-Nevis	0,370		
Argentine	0,160	Costa Rica	0,210	Inde	0,610	Moldavie	0,220	Saint-Marin	0,080		
Argentine - mobile	0,200	Costa Rica - mobile	0,230	Inde - mobile	0,680	Moldavie - mobile	0,270	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,240		
Arménie	0,340	Cote d'Ivoire	0,290	Indonésie	0,210	Monaco	0,110	Saint-Vincent & Grenadines	0,460		
Arménie - mobile	0,380	Cote d'Ivoire - mobile	0,390	Indonésie - mobile	0,320	Monaco - mobile	0,170	Salomon	0,900		
Aruba	0,260	Croatie	0,210	Iran	0,290	Monaco - mobile (Africa)	0,301	Samoa Américaines	0,220		
Ascension (Iles)	0,810	Croatie - mobile	0,370	Iran - mobile	0,720	Monaco - mobile (Kosovo)	0,360	Samoa Occidentales	0,600		
Australie	0,085	Cuba	0,990	Iraq	0,650	Mongolie	0,530	Sao Tome-et-Principe	1,000		
Australie - Christmas (Iles)	0,160	Danemark	0,060	Iraq - mobile	0,650	Mongolie - mobile	0,530	Sénégal	0,290		
Australie - Cocos-Keeling	0,160	Danemark - mobile	0,300	Irlande	0,065	Monténégro	0,260	Sénégal - mobile	0,390		
Australie - mobile	0,300	Diego Garcia	1,850	Irlande - mobile	0,320	Monténégro - mobile	0,300	Serbie	0,260		
Australie - Norfolk	1,340	Djibouti	0,390	Islande	0,110	Montserrat	0,400	Serbie - mobile	0,300		
Autriche	0,065	Djibouti - mobile	0,490	Islande - mobile	0,260	Mozambique	0,390	Seychelles	0,560		
Autriche - mobile	0,320	Dominicaine (Rép.)	0,180	Israël	0,120	Myanmar (ex-Birmanie)	0,610	Sierra Leone	0,490		
Azerbaïdjan	0,340	Dominicaine (Rép.) - mobile	0,260	Israël - mobile	0,290	Namibie	0,190	Sierra Leone - mobile	0,490		
Azerbaïdjan - mobile	0,340	Dominique	0,390	Italie	0,055	Namibie - mobile	0,290	Singapour	0,090		
Bahamas	0,200	Égypte	0,290	Italie - mobile	0,340	Nauru	0,880	Singapour - mobile	0,120		
Bahreïn	0,280	Égypte - mobile	0,290	Jamaïque	0,370	Népal	0,570	Slovaquie	0,220		
Bahreïn - mobile	0,320	El Salvador	0,280	Jamaïque - mobile	0,420	Nicaragua	0,380	Slovaquie - mobile	0,250		
Bangladesh	0,450	El Salvador - mobile	0,360	Japon	0,090	Nicaragua - mobile	0,480	Slovénie	0,240		
Bangladesh - mobile	0,550	Émirats Arabes Unis (EAU)	0,400	Japon - mobile	0,320	Niger	0,290	Slovénie - mobile	0,270		
Barbade	0,350	EAU - mobile	0,400	Jordanie	0,290	Niger - mobile	0,390	Somalie	0,690		
Belgique	0,055	Équateur	0,360	Jordanie - mobile	0,390	Nigeria	0,290	Somalie - mobile	0,690		
Belgique - mobile	0,320	Équateur - mobile	0,400	Kazakhstan	0,380	Nigeria - mobile	0,390	Soudan	0,390		
Belize	0,340	Érythrée	0,620	Kazakhstan - mobile	0,380	Niue	0,830	Soudan - mobile	0,390		
Bénin	0,290	Espagne	0,055	Kenya	0,290	Norvège	0,065	Sri Lanka	0,450		
Bénin - mobile	0,390	Espagne - mobile	0,330	Kenya - mobile	0,390	Norvège - mobile	0,280	Suède	0,060		
Bermudes	0,170	Estonie	0,130	Kirghizistan	0,420	Nouvelle Calédonie	0,500	Suède - mobile	0,310		
Bhoutan	0,360	Estonie - mobile	0,290	Kirghizistan - mobile	0,460	Nouvelle Calédonie - mobile	0,540	Suisse	0,065		
Biélorussie	0,330	États-Unis	0,055	Kiribati	0,770	Nouvelle-Zélande	0,110	Suisse - mobile	0,380		
Bolivie	0,340	États-Unis - mobile	0,055	Kosovo	0,260	Nouvelle-Zélande - mobile	0,320	Surinam	0,580		
Bolivie - mobile	0,420	États-Unis - Alaska	0,085	Kosovo - mobile	0,360	Oman	0,510	Swaziland	0,250		
Bosnie	0,260	États-Unis - spécial	0,090	Koweït	0,290	Oman - mobile	0,540	Syrie	0,390		
Bosnie - mobile	0,300	Éthiopie	0,390	Koweït - mobile	0,290	Ouganda	0,290	Syrie - mobile	0,490		
Botswana	0,190	Éthiopie - mobile	0,490	Laos	0,610	Ouganda - mobile	0,290	Tadjikistan	0,410		
Botswana - mobile	0,290	Falkland (Iles)	1,120	Lesotho	0,320	Ouzbékistan	0,340	Taiwan	0,120		
Brésil	0,150	Féroé (Iles)	0,170	Lettonie	0,270	Pacifique Sud (Iles)	0,900	Taiwan - mobile	0,240		
Brésil - mobile	0,340	Fidji	0,650	Lettonie - mobile	0,340	Pakistan	0,290	Tanzanie	0,390		
Brunei	0,290	Finlande	0,080	Liban	0,290	Pakistan - mobile	0,290	Tchad	0,390		
Brunei - mobile	0,320	Finlande - mobile	0,310	Liban - mobile	0,390	Palau	0,820	Tchad - mobile	0,390		
Bulgarie	0,220	Gabon	0,190	Liberia	0,390	Palestine	0,270	Tchèque (Rép.)	0,160		
Bulgarie - mobile	0,300	Gabon - mobile	0,290	Libye	0,260	Palestine - mobile	0,270	Tchèque (Rép.) - mobile	0,230		
Burkina Faso	0,290	Gambie	0,400	Libye - mobile	0,260	Panama	0,360	Thaïlande	0,290		
Burkina Faso - mobile	0,390	Gambie - mobile	0,400	Liechtenstein	0,080	Panama - mobile	0,440	Thaïlande - mobile	0,370		
Burundi	0,290	Géorgie	0,270	Liechtenstein - mobile	0,500	Papouasie-Nouvelle Guinée	0,670	Togo	0,390		
Burundi - mobile	0,390	Géorgie - mobile	0,270	Lituanie	0,290	Paraguay	0,380	Togo - mobile	0,490		
Cambodge	0,610	Ghana	0,290	Lituanie - mobile	0,320	Paraguay - mobile	0,420	Tokelau	0,860		
Cambodge - mobile	0,680	Ghana - mobile	0,290	Luxembourg	0,080	Pays-Bas	0,055	Tonga	0,710		
Cameroun	0,290	Gibraltar	0,150	Luxembourg - mobile	0,300	Pays-Bas - mobile	0,380	Trinité-et-Tobago	0,380		
Cameroun - mobile	0,390	Gibraltar - mobile	0,240	Macao	0,240	Pérou	0,250	Tunisie	0,340		
Canada	0,060	Grèce	0,110	Macédoine	0,340	Pérou - mobile	0,400	Tunisie - mobile	0,340		
Cap-Vert	0,460	Grèce - mobile	0,240	Madagascar	0,390	Philippines	0,240	Turkménistan	0,400		
Cayman (Iles)	0,230	Grenade	0,360	Madagascar - mobile	0,390	Philippines - mobile	0,350	Turks & Caicos (Iles)	0,380		
Centrafric. (Rép.)	0,340	Groenland	0,500	Malaisie	0,110	Pologne	0,160	Turquie	0,190		
Centrafric. (Rép.) - mobile	0,340	Guadeloupe	0,150	Malaisie - mobile	0,130	Pologne - mobile	0,340	Turquie - mobile	0,290		
Chili	0,120	Guadeloupe - mobile	0,300	Malawi	0,270	Polynésie Française	0,380	Tuvalu	0,830		

### Principe de facturation

Les tarifs d'appels ci-contre sont exprimés par minute mais sont facturés à la seconde dès la première seconde, avec un coût de connexion de 0,19 €. Certaines exceptions peuvent s'appliquer pour les numéros spéciaux internationaux.

Dans le cas des destinations ne comportant pas la mention "mobile", les appels vers les fixes et vers les mobiles sont facturés au tarif unique indiqué.

### Exceptions

Réseaux satellitaires (Inmarsat, Iridium, Thuraya, etc.) : de 4€/mn à 10€/mn facturé à la minute.

Appels vers destinations non spécifiées dans la grille : 4€/mn facturé à la minute.

### N° spéciaux en 08

Facturés au tarif maximum réglementé par l'ARCEP + 0,20€ par appel.

### N° courts 3BPO

Facturés au tarif de l'éditeur de service + 0,20€ par appel (hors n° gratuits)

### N° renseignement 118

Facturés au tarif de l'éditeur de service + 0,20€ par appel

### N° d'urgence gratuits

112 urgence Européenne, 18 pompiers, 15 samu, 17 police.